

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ABLON-SUR-SEINE

Date de convocation : 8 décembre 2023

Date d'affichage : 7 décembre 2023

Nombre de conseillers : en exercice /\_29\_/ présents /\_25\_/ votants /\_29\_/

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE QUATORZE DÉCEMBRE**

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Éric GRILLON, Maire.

Présents : É. GRILLON, J-B. PAUL, P. ROUYER, C. QUÉRO, L. FORICHON, C. BEUDIN, P. DOUWES, M. FERNANDEZ, G. BORRELLY, J. BUISINE CORLOBÉ, D. GONÇALVES, C. MOYNIÉZ, C. TIPHINEAUD, J. QUEIJO, M. GRIMONT, P. QUÉRO, S. JUGAL, T. BAYRAK, V. MOREAU, D. ASSO, S. SABLITCH, S. QUINTYN, V. BAYOUT, M. SEMADENI, C. CONTAMIN

Absents représentés :

N. MONZON

procuration à

L. FORICHON

E. BIANAY-BALCOT

P. ROUYER

M. LE GOFF

V. MOREAU

M. ALOUI

P. DOUWES

Secrétaire de séance : Sandra JUGAL est désignée, à L'UNANIMITÉ, par le Conseil Municipal.

## OBJET : SIGNATURE DE LA CONVENTION RELATIVE À L'EXPÉRIMENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 modifié par l'article 145 de la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023,

**VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

**VU** l'arrêté du 13 décembre 2019 modifié des ministres chargés des collectivités territoriales et des comptes publics fixant la liste des collectivités territoriales, de leurs groupements et des services d'incendie et de secours autorisés à participer à l'expérimentation au titre de la « vague 3 » de l'expérimentation,

**VU** l'arrêté du 15 juillet 2022 relatif au compte financier unique pour les collectivités territoriales et les groupements admis à l'expérimentation de ce compte, appliquant l'instruction budgétaire et comptable M. 57 et votant leur budget par fonction,

**VU** la délibération n° 11 du conseil municipal en date du 22 septembre 2022 portant sur l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57,

**VU** le projet de signature d'une convention relative à l'expérimentation du compte financier unique (CFU).

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Laurent FORICHON,**

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec la Direction Départementale des Finances Publiques du Val-de-Marne (DDFIP), la convention relative à l'expérimentation du compte financier unique (CFU).

**DIT** que le Conseil Municipal approuve les termes de la convention relative à l'expérimentation du compte financier unique (CFU) sur le budget principal, entre la Mairie et l'État.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne
- Madame la Trésorière Principale d'Orly

**CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.**

Fait à Ablon-sur-Seine, le 18 décembre 2023

M. le Maire d'Ablon-sur-Seine serait obligé envers Mme la Préfète de bien vouloir porter à sa connaissance s'il a l'intention de déférer la présente décision devant la juridiction compétente.

*Date départ préfecture le*

*Certification exécutoire le*

*Date d'affichage le*

*Conseil municipal du 14 décembre 2023*

Éric GRILLON  
Maire d'Ablon-sur-Seine

